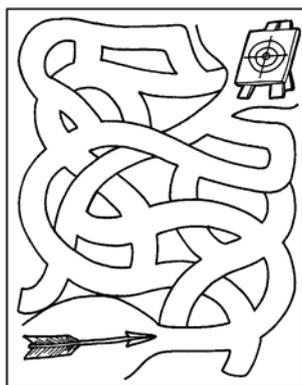


CAP DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL 9 janvier 2018

Déclaration liminaire



*Il faut viser la lune,
au pire des cas nous atterirons dans les étoiles*

Oscar Wilde

Monsieur le Président,

En préambule à sa déclaration liminaire, l'UNSA ITEFA tient à préciser que s'agissant des promotions en hors classe au 1^{er} janvier 2019, la CAP qui se prononcera sur ce tableau d'avancement par liste d'aptitude devra se tenir en amont des élections référendaires prévues le 6 décembre prochain comme ce fut le cas en 2014 (les 20 et 21 novembre), sauf, bien sur, si les négociations en cours sur l'avenir des contrôleurs du travail aboutissent à d'autres dispositions, comme le versement de TOUS les contrôleurs du travail dans le corps de l'inspection du travail avant cette date.

La CAP qui se réunit aujourd'hui est consultée sur le tableau d'avancement au grade de contrôleur du travail hors classe par liste d'aptitude. Le ratio promu/promouvables fixé par l'arrêté du 14 mars 2016 est de 10% réparti entre le tableau d'avancement à hauteur de 75% et l'examen professionnel à hauteur respective et 25%.

Ainsi, 51 postes sont ouverts pour cette liste d'aptitude 2018, 17 lauréats pour l'examen professionnel 2017 auquel s'ajoutent 8 lauréats supplémentaires dû au rattrapage lié à la mise en œuvre tardive de cet examen professionnel.

76 contrôleurs du travail vont accéder au grade hors classe cette année. Qu'en sera-t-il les années prochaines ?

En effet les effectifs de ce corps diminuent d'année en année, induit d'une part par le plan de transformation d'emploi et d'autre part, le départ massif à la retraite. 1075 contrôleurs du travail en fonction en 2018, 959 en 2019 puis 800 en 2020.

Par effet mécanique les promotions au grade de hors classe vont devenir infinitésimales puisque le nombre des postes offerts se calcule sur la base des CT éligibles statutairement et par ratio promus/promouvables.

Cette situation est intenable, la carrière des contrôleurs du travail se verra figée.

Aujourd'hui 1075 CT sont en fonction !

Il est grand temps de leur donner des perceptives dignes des missions qu'ils accomplissent jour après jour !

Deux réunions de travail sur le devenir des contrôleurs du travail se sont tenues dans le courant du dernier trimestre 2017 avec les organisations syndicales représentatives du ministère.

Deux plans appelés A et B ont été présentés par l'Administration.

Le plan A consiste à verser tous les contrôleurs du travail dans le corps de l'inspection du travail en une année c'est ce plan que l'UNSA ITEFA privilégie et défendra.

Le plan « A bis » pour un versement qui s'effectuera sur plusieurs années jusqu'à extinction du corps.

Quant au plan B, il comporte plusieurs mesures cumulatives telles que la réforme du concours interne IT, l'amélioration du taux de promotions, et autres possibilités qui de toute façon laisseront « au bord du chemin » des malheureux voire malchanceux contrôleurs du travail.

L'UNSA ITEFA prendra toutes ses responsabilités dans ces négociations pour défendre les intérêts de tous les contrôleurs du travail, elle revendique avec force la mise en place du plan A qui mettra fin aux inquiétudes et interrogations en versant tous les CT dans le corps de l'inspection du travail.

Elle veillera à ce que les parcours professionnels puissent respecter les volontés de chacun quant aux différentes affectations sur les missions Emploi, Formation professionnelle, Travail et fonctions support en rappelant que le corps n'est pas intrinsèquement attaché aux missions.

De plus, la parution des décrets n°2017-1736 et 1737 entérinent le report le Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR) 2018 sera donc une année blanche.

Pour les contrôleurs du travail, la revalorisation qui marquait la fin de PPCR devra attendre 2019.

Une incise particulière pour les collègues qui vont devoir partir en retraite dans le courant de l'année 2018 qui ne pourront qu'apprécier le fait, de ne pas bénéficier pour la liquidation de leur pension, de cette revalorisation indiciaire !

L'UNSA Fonction Publique a combattu ardemment ce report d'un an, elle a rappelé sans cesse son attachement à voir appliquer le protocole PPCR dans le respect du calendrier prévu.

Cette décision est un manquement à la parole de l'Etat, une rupture dans le dialogue social et surtout une économie pour les budgets publics de près de 800 millions financés uniquement par les fonctionnaires sur leur traitement. A cette mesure s'ajoute le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation de la CSG non compensée parue au Journal Officiel du 31 décembre ainsi que celle des cotisations retraite.

L'Etat préfère considérer ses agents comme une variable d'ajustement budgétaire.

Comme elle en a coutume désormais, l'**UNSA ITEFA** conclue sa déclaration liminaire sur les situations de souffrance au travail en rappelant la baisse drastique des effectifs entraine notamment des fermetures d'UC, la réforme territoriale amplifie la dégradation des conditions de travail et les réorganisations permanentes de services dont l'impact est désastreux.

*Ainsi l'**UNSA ITEFA** est plus que jamais mobilisée.*

« Ni contestation stérile, ni accompagnement docile » reste son positionnement syndical.

Elle est et sera aux côtés de tous les agents de ce ministère, forte de ses convictions et de ses revendications et prendra toute sa place dans un dialogue social qui doit être restauré en urgence.

